ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 12 septembre 2023 — N° 56

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 10 heures.

_____

Moment de recueillement

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Drainville, ministre de l'Éducation, informe l'Assemblée que l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, recommande l'étude du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 heures, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

En conséquence, conformément à l'article 52 du Règlement, le débat est ajourné au nom de M. Bouazzi (Maurice-Richard).

_____

Les travaux reprennent à 13 h 40.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 350e anniversaire de la ville de Rivière-du-Loup.

_____

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner la Journée de sensibilisation à la maladie polykystique des reins.

_____

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 90e anniversaire de l'entreprise Aliments Ouimet-Cordon bleu inc.

_____

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de souligner le 50e anniversaire de l'organisme Oxfam-Québec.

_____

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de souligner le succès de La Grande foire africaine organisée par le Regroupement de la communauté noire de Lanaudière.

_____

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Egbert Gaye, fondateur et rédacteur en chef du journal *Montreal Community Contact*.

_____

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de rendre hommage à MM. Sylvain Hurteau et Roger Leroux pour leur acte de bravoure.

_____

Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de souligner le travail de Mme Doris Nolet, directrice du Service de sécurité incendie de Normétal, et de son équipe.

_____

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Marylou Martineau, athlète paralympique.

_____

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de saluer les initiatives des municipalités et des organismes de la circonscription de Mégantic pour venir en aide aux personnes âgées.

_____

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Daniel Péloquin, avocat.

_____

Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de rendre un hommage posthume à M. Gilles Gignac, bénévole de longue date du Festival western de Saint-Tite.

_____

À 13 h 55, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 14 h 06.

_____

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Jacques-Yvan Morin, ancien député de Sauvé, de M. Adrien Ouellette, ancien député de Beauce-Nord, ainsi que des victimes du récent séisme au Maroc.

Puis, Mme la présidente dépose :

Une lettre, en date du 31 juillet 2023, que lui a adressée Mme Joëlle Boutin, députée de Jean-Talon, l'informant de sa démission;

(Dépôt n° 700-20230912)

Une lettre, en date du 21 août 2023, que lui a adressée M. Marc Tanguay, chef de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de Mme Michelle Setlakwe, députée de Mont-Royal–Outremont, à titre de leader parlementaire adjointe de l'opposition officielle depuis le 10 août 2023.

(Dépôt n° 701-20230912)

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 de l'Autorité des marchés financiers.

(Dépôt n° 702-20230912)

_____

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 mai 2023 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) concernant la nomination d'un ou d'une ministre responsable de la lutte contre l'homophobie et la transphobie;

(Dépôt n° 703-20230912)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 23 mai 2023 par M. Zanetti (Jean-Lesage) concernant un soutien financier temporaire pour les familles en attente d'une place en service de garde éducatif.

(Dépôt n° 704-20230912)

Mme la présidente dépose :

Le rapport intitulé *Rapport d'enquête de la Commissaire à l'éthique et à la déontologie à la présidente de l'Assemblée nationale au sujet de M. Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice et député de Borduas*;

(Dépôt n° 705-20230912)

Le rapport d'activité 2022-2023 des Relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 706-20230912)

Le rapport annuel 2022-2023 de la Commission de la fonction publique;

(Dépôt n° 707-20230912)

Une correspondance, entre elle et M. Jean-François Blanchet, directeur général des élections, concernant les motions adoptées par l'Assemblée demandant de divulguer et de rendre publics tous les témoignages et documents de la Commission Grenier;

(Dépôt n° 708-20230912)

Une lettre, en date du 22 juin 2023, que lui a adressée M. Steven Guilbeault, ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique, en réponse à la motion adoptée par l'Assemblée le 29 mars 2023 demandant la fin de toute subvention aux entreprises pétrolière et gazières par le gouvernement fédéral;

(Dépôt n° 709-20230912)

Copie de la lettre, en date du 16 juin 2023, qu'elle a adressée à M^{e} Nour Salah, la désignant à titre de présidente par intérim de la Commission de la fonction publique à compter du 16 juin 2023, conformément à l'article 109 de la Loi sur la fonction publique, et après consultation du premier ministre et du chef de l'opposition officielle;

(Dépôt n° 710-20230912)

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 12 septembre 2023;

(Dépôt n° 711-20230912)

Une lettre, en date du 21 août 2023, que lui a adressée Mme Rotiroti, whip en chef de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, à la fonction de membre du Bureau de l'Assemblée nationale, en remplacement de Mme Michelle Setlakwe, députée de Mont-Royal–Outremont.

(Dépôt n° 712-20230912)

Mme Soucy, première vice-présidente, propose que cette modification à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

Puis, Mme la présidente dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) qui sera inscrite au Feuilleton et préavis du mercredi 13 septembre 2023, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 713-20230912)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, Mme la présidente dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 25 août 2023, s'est réuni afin de modifier la liste des présidentes de séance.

(Dépôt n° 714-20230912)

Puis, elle dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 31 août 2023, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe parlementaire formant le gouvernement concernant une nomination au sein de la Commission de l'économie et du travail.

(Dépôt n° 715-20230912)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 129 du Règlement et à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, Mme Soucy, première vice-présidente, propose :

> QUE la modification à la composition des commissions telle que prévue au rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

Dépôts de pétitions

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 49 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant à permettre aux résidents permanents d'être embauchés comme policiers.

(Dépôt n° 716-20230912)

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 357 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la reconnaissance de la profession de consultante en lactation IBCLC.

(Dépôt n° 717-20230912)

M. Grandmont (Taschereau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 326 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la construction d'une route traversant le parc national du Mont-Tremblant.

(Dépôt n° 718-20230912)

Mme Prass (D’Arcy-McGee) dépose :

L’extrait d’une pétition, signée par 265 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une modernisation de l’indice du milieu socioéconomique.

(Dépôt n° 719-20230912)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, Mme Rizqy (Saint-Laurent) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Girard, ministre des Finances, présente une motion concernant les mesures gouvernementales pour réduire le fardeau fiscal des Québécois; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), conjointement avec M. Grandmont (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l’adaptation aux changements climatiques; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne le 50e anniversaire de l'arrivée massive d'exilés chiliens au Québec, suite au coup d'État militaire survenu au Chili le 11 septembre 1973 qui a renversé violemment le gouvernement du président Salvador Allende, élu démocratiquement par le peuple chilien trois ans plus tôt;
>
> QU'elle se souvienne que la dictature militaire du général Augusto Pinochet, qui a duré jusqu'en 1990, a été directement responsable de la disparition ou exécution d'au moins 3 200 personnes, ainsi que de l'arrestation arbitraire, l'emprisonnement, la torture ou l'exil de dizaines de milliers de personnes;
>
> QU'elle remémore l'immense élan de solidarité déployé par le peuple québécois, en particulier à travers le mouvement syndical, permettant d'accueillir et de protéger un grand nombre de réfugié-es fuyant la persécution politique;
>
> QU'elle souligne que ces réfugié-es ont formé le socle de la communauté chilienne au Québec, contribuant à l'avancement de notre société dans plusieurs domaines;
>
> QU'enfin, l'Assemblée nationale observe une minute de silence en mémoire des personnes victimes de la dictature au Chili.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **118** en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de Mme Soucy, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, présente une motion concernant l'achat de publicité et la sponsorisation de publications sur les plateformes appartenant à Meta; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

> QUE l'Assemblé nationale entérine le mandat donné à la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 32, Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 12 septembre 2023 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20 et le mercredi 13 septembre 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15;
>
> QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :
>
> Collège des médecins
> Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
> Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
> Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
> Sipi Flamand, chef du Conseil des Atikamekw de Manawan
> Société Makivik

Femmes Autochtones du Québec
Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
Bureau du principe de Joyce
Dr Stanley Vollant
Barreau du Québec
Darlene Kitty
Jacques Viens
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition et 1 minute 12 secondes pour la députée indépendante;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 3 minutes 30 secondes pour la députée indépendante;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

> QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 22, Loi concernant l'expropriation, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le jeudi 14 septembre 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 13 h 05 et de 14 heures à 16 h 25, le mardi 19 septembre 2023 de 9 h 45 à 12 h 10 et d'après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20, le mercredi 20 septembre 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15 et le jeudi 21 septembre 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25;
>
> QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :
>
> Union des municipalités du Québec
> Fédération québécoise des municipalités
> Union des producteurs agricoles
> Communauté métropolitaine de Montréal
> Communauté métropolitaine de Québec
> Ville de Montréal
> Ville de Québec
> Ville de Laval
> G15+
> Commission de protection du territoire agricole du Québec
> Ordre des évaluateurs agréés du Québec
> Ordre des urbanistes du Québec
> Société de transport de Montréal
> Ville de Mascouche
> Institut de développement urbain du Québec
> Vivre en Ville
> Association nationale des propriétaires de terrains de golf
> Réseau Québécois des OSBL d'habitation
> Corporation des propriétaires immobiliers du Québec

Barreau du Québec
Chambre des notaires du Québec
Autorité régionale de transport métropolitain
SNAP Québec
Alliance ARIANE

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre des Transports et de la Mobilité durable soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 29, Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques, le mardi 12 septembre 2023 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20 et le mercredi 13 septembre de 15 heures à 17 h 25;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Option consommateur
Union des consommateurs
Coalition des associations de consommateurs du Québec
Association pour la protection des automobilistes
Équiterre
Claudia Déméné, École de Design Université Laval
Association des industries de l'automobile du Canada
Jonathan Mayer, Université de Sherbrooke
Manufacturiers et Exportateurs du Québec
Marc Lacoursière, Université Laval
Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire

Qu'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle et 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le jeudi 14 septembre 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 13 h 05 et de 14 heures à 16 h 25, le mardi 19 septembre 2023 de 10 heures à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20 et le mercredi 20 septembre 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Corporation des propriétaires immobiliers du Québec
Association des professionnels de la construction du Québec
Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant
Vivre en Ville

Front d'action populaire en réaménagement urbain
Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Institut de développement urbain
Barreau du Québec
Mario Polèse, professeur émérite INRS
Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec
Association des groupes de ressources techniques du Québec
Ville de Montréal
Ville de Québec
Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec
Association des propriétaires du Québec
Réseau québécois des organismes en habitation
Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec
Association des juristes progressistes

Qu'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle et 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

Qu'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre responsable de l'Habitation soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 17, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques, le mercredi 20 septembre 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 13 h 05 et de 15 heures à 18 h 15 ainsi que le jeudi 21 septembre 2023 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Corporation des entrepreneurs généraux du Québec
Association des restaurateurs du Québec
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Spiritueux Québec
Association des microbrasseurs du Québec
Union québécoise des microdistilleries
Union des producteurs agricoles du Québec
Association québécoise de la quincaillerie et des matériaux de construction
Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Société des alcools du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre délégué à l'Économie soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 32, Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux;

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

— la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 29, Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens;

— la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le cahier de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*.

_____

Mme Soucy, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

— la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions concernant la mise en place de mesures visant à encadrer les personnes potentiellement violentes dont l'état mental est perturbé, puis afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition concernant la mise en place de mesures pour éviter un retour à l'institutionnalisation des personnes handicapées.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 13 septembre 2023, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys).

Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale déclare que l'absence de vision et de mesures suffisantes proposées par le gouvernement caquiste en matière de logement, d'aide financière aux études, de soutien aux PME, de lutte à la pénurie de main-d'œuvre et visant à pallier les effets de la hausse du coût de la vie nuit à l'économie du Québec et à la prospérité des familles québécoises.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Drainville, ministre de l'Éducation, proposant que le principe du projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation, soit maintenant adopté.

Conformément à l'article 100 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

En conséquence, le débat sur la motion de M. Drainville, ministre de l'Éducation, est ajourné.

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 30, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Mme Roy, ministre de la Famille, informe l'Assemblée que l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, recommande l'étude du projet de loi n° 30.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 30 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 30 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

À 16 h 51, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

Débats de fin de séance

À 18 h 31, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

— le premier, sur une question adressée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) à M. Girard, ministre des Finances, portant sur le sujet suivant : « le manque d'aide ciblée par le gouvernement pour aider les Québécois à faire face au coût de la vie ».

— le deuxième, sur une question adressée par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) à Mme Roy, ministre de la Famille, portant sur le sujet suivant : « l'abandon d'un projet de CPE préfabriqués et l'impact de celui-ci sur les familles du Québec ».

À 18 h 57, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 13 septembre 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 118)

POUR - 107

Abou-Khalil (*CAQ*)
Allaire (*CAQ*)
Arseneau (*PQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Beauchemin (*PLQ*)
Bélanger (*CAQ*) (*Prévost*)
Bélanger (*CAQ*) (*Orford*)
Benjamin (*PLQ*)
Bernard (*CAQ*)
Bérubé (*PQ*)
Biron (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)
Blanchette Vézina (*CAQ*)
Blouin (*CAQ*)
Bogemans (*CAQ*)
Boivin Roy (*CAQ*)
Bonnardel (*CAQ*)
Bouazzi (*QS*)
Boulet (*CAQ*)
Bourassa (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Cadet (*PLQ*)
Caire (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*PLQ*) (*La Pinière*)
Champagne Jourdain (*CAQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Ciccone (*PLQ*)
Cliche-Rivard (*QS*)
D'Amours (*CAQ*)
Déry (*CAQ*)
Dionne (*CAQ*)
Dorismond (*CAQ*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*) (*Abitibi-Est*)
Dufour (*PLQ*) (*Mille-Îles*)
Duranceau (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Fortin (*PLQ*)
Fréchette (*CAQ*)
Gagnon (*CAQ*)
Garceau (*PLQ*)
Gendron (*CAQ*)
Ghazal (*QS*)
Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)
Girard (*CAQ*) (*Groulx*)
Grandmont (*QS*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Haytayan (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laforest (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lakhoyan Olivier (*PLQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lamothe (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)
Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)
Leduc (*QS*)
Lefebvre (*CAQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)
Maccarone (*PLQ*)
Mallette (*CAQ*)
McGraw (*PLQ*)
Montigny (*CAQ*)
Morin (*PLQ*)
Nadeau-Dubois (*QS*)
Picard (*CAQ*)
Poulet (*CAQ*)
Poulin (*CAQ*)
Prass (*PLQ*)
Proulx (*CAQ*)
Provençal (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Rivest (*CAQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Roy (*CAQ*)
Sainte-Croix (*CAQ*)
Schmaltz (*CAQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Setlakwe (*PLQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Louis (*CAQ*)
St-Pierre Plamondon (*PQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Tardif (*CAQ*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*) (*Dubuc*)
Zaga Mendez (*QS*)
Zanetti (*QS*)